



Renouvellement de la carte de séjour de conjoint retraité

Par **lina26**, le **17/06/2017** à **00:48**

Bonsoir,

Depuis mars 2017 ma mère a procédé au renouvellement de sa carte de séjour retraité qu'elle n'a toujours pas obtenue.

Elle est partie à la préfecture, on lui a dit qu'elle n'était toujours pas prête et qu'elle pourrait lui être refusé suite au décès de mon père qui est survenue le 09 Décembre 2016.

Ma question est :

Le préfet a-t-il le droit de lui refuser le renouvellement de carte de séjour retraité à cause du décès de mon père.

Je vous précise aussi que ses enfants (3) sont de nationalité française et que nous vivons en France depuis bien longtemps.

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2017** à **08:01**

Votre mère était mariée avec votre père ou non ?

Par **amajuris**, le **17/06/2017** à **10:01**

bonjour,

malheureusement dès le décès de votre père, votre mère ne peut plus prétendre à un titre de

séjour comme conjoint de retraité.

voire mère peut être remplir les conditions pour avoir la nationalité française comme
ascendant de français.

salutations